

DECRET N° 7023/027 DU 17 JAN 2023
portant nomination du Secrétaire Particulier du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 92/088 du 04 mai 1992 portant organisation des Services du Premier Ministre ;
Vu Le décret n° 92/196 du 25 septembre 1992 portant organisation du Cabinet du Premier Ministre ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

DECRETE

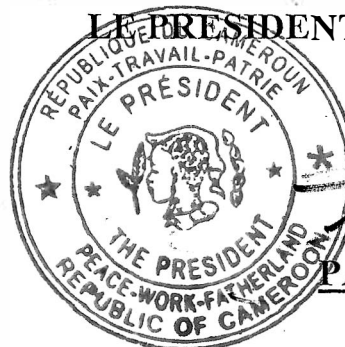
Article 1^{er}. - Monsieur ISA ADAMU, Cadre Contractuel d'Administration, Matricule 774 581 - O, est à compter de la date de signature du présent décret, nommé Secrétaire Particulier du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Article 2.-L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.-Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 17 JAN 2023

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
COPIE CERTIFIEE CONFORME
CERTIFIED TRUE COPY

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

PAUL BIYA